



Insubordination et harcèlement moral

Par **Saya Laihiala**, le **07/11/2016** à **15:39**

Bonjour.

Mon compagnon a derrière lui 8 ans de service dans l'infanterie. Depuis deux ans, il souhaite partir et a commencé à monter un dossier pour engager sa reconversion. Cependant, un incident dans lequel il a été impliqué, puis déclaré innocent (à un certain degré, il a tout de même été accusé de plusieurs choses mineures) a tâché son dossier. De plus il a demandé à ne pas partir en opex. On lui a refusé les deux et "forcé" à partir. En rentrant, il avait aussi obtenu l'accord de ses supérieurs de garder sa barbe. Une fois parti pour deux mois en vigipirate, il a fait une dépression nerveuse (non reconnue par un médecin militaire) et a voulu quitter. A force de persuasion, il a obtenu de son colonel de quitter la compagnie de combat pour une compagnie de logistique.

Seulement son nouveau capitaine semble l'avoir pris en grippe et lui a demandé de tailler sa barbe (ce qu'il a fait chez un pro, preuve à l'appui) mais ce n'était pas assez et il a nouveau posé un ultimatum pour le lendemain alors que mon compagnon a essayé de lui dire qu'il avait rdv le samedi (soit deux jours plus tard). Rien n'y a fait, il l'a humilié en public et l'a une nouvelle fois menacé de ne pas lui verser la somme donnée en fin de contrat et de lui refuser sa reconversion.

Mon compagnon a vu rouge et s'est énervé contre son supérieur qui lui a réclamé des CR. Le lundi, barbe coupée et CR en main, il a eu rdv avec son capitaine qui l'a à nouveau menacé et envisagé des sanctions. Seulement, mon compagnon a avoué avoir enregistré la conversation uniquement à la fin de l'entretien et a ajouté qu'il souhaitait le poursuivre en justice (pour harcèlement moral). Le capitaine retient l'enregistrement illégal contre lui et est prêt à tout ruiner.

Cela est-il envisageable pour mon compagnon ou s'engage-t-il dans une voie sans issue? Sachant qu'il ne lui reste que trois ans.

Merci